

Procès-verbal 11 mars 2013

Assemblée générale spéciale GRIP-UQAM

- 1.0 Ouverture
- 2.0 Procédures
 - 2.1 Animation/Secrétariat
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Adoption du Procès Verbal du 4 février 2013
- 5.0 Élections
 - 5.1 Conseil Exécutif
 - 5.2 Conseil d'Administration
- 6.0 Budget
- 7.0 Modifications aux règlements
- 8.0 Nouveaux Locaux
- 9.0 Politique de subventions
- 10.0 Union Paysanne
- 11.0 Varia
- 12.0 Fermeture

1.0 Ouverture

1.0.1 L'ouverture à 17h40.

Proposée par Michael Brophy
Appuyée par Catherine Sylvestre
Adoptée à l'unanimité

2.0 Procédures

2.1 Animation/Secrétariat

2.1.1 Que Nadia Lafrenière assure l'animation et Caroline Monast-Landriault, le secrétariat.

Proposée par Michael Brophy
Appuyée par Jean-François Roy-Plourde
Adoptée à l'unanimité

3.0 Ordre du jour

3.0.1 L'adoption de l'ordre du Jour suivant :

- 1.0 Ouverture
- 2.0 Procédures
 - 2.1 Animation/Secrétariat
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Adoption du Procès Verbal du 4 février 2013
- 5.0 Élections
 - 5.1 Conseil Exécutif

- 5.2 Conseil d'Administration
- 6.0 Budget
- 7.0 Modifications aux règlements
- 8.0 Nouveaux Locaux
- 9.0 Politique de subventions
- 10.0 Union Paysanne
- 11.0 Varia
- 12.0 Fermeture

Proposée par Noé Bünzli
Appuyée par Catherine Sylvestre
Adoptée à l'unanimité

4.0. Adoption du Procès Verbal du 4 février 2013

4.0.1 L'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 février 2013.

Proposée par Frank Lévesque-Nicol
Appuyée par Maxime Cardinal

4.0.2 Amendement

Remplacer « être » par « serait » par rapport à la liste des membres.

Proposée par Michael Brophy
Appuyée par Léo Viger-Bernard
Adoptée à l'unanimité.

5.0 Élections

Que Michael Brophy présente les postes à l'exécutif

Proposée par Noé Bünzli,
Appuyée par Marhalt Landry
Adoptée à l'unanimité.

Responsable général ; animer le CE, assurer le suivi, porte-parole du GRIP aux instances supérieures.

Secrétariat ; PV, remplaçant-e du respo. Gén.

Trésorier-ère;

Respo. Des comm. ; diffusion

Respo. Du personnel ; conditions de travail des employé-e-s

Interne : liaison entre comités et autres groupes de l'UQÀM

Externe : liaison avec groupes externes (groupes écologistes, etc...)

5.1. Élection des membres du Conseil Exécutif poste par poste

Marhalt G. Landry propose l'élection, appuyé par Michael Brophy, de :

Responsable général-e ;
Candidat-e-s
Marie-Eve Lamoureux-Laprise
Élue à l'unanimité

Secrétariat ;
Candidat-e-s
Caroline Monast-Landriault
Élue à l'unanimité

Trésorier-ère;
Candidat-e-s
Noé Bünzli
Élu à l'unanimité

Respo. des comm. ;
Candidat-e-s
Audréanne Smith (absente)
Élue à l'unanimité

Respo. du personnel ;
Candidat-e-s : aucun

Interne :
Candidat-e-s
Émiliano Sanchez
Élu à l'unanimité

Externe :
Candidat-e-s
Catherine Sylvestre
Élue à l'unanimité

4.1 Élections au conseil d'administration poste par poste

Noé Bünzli propose l'élection, appuyé par Catherine Sylvestre, de :

ADEESE
Candidat-e-s
Émile G. Ouellet
Élu à l'unanimité

AFELC
Candidat-e-s
Ornella Calisti
Réélue à l'unanimité

AFESH
Candidat-e-s
Pascale Nycz
Réélue à l'unanimité

AÉESG
Candidat-e-s
Léo Viger-Bernard
Réélu à l'unanimité

AESS
Candidat-e-s
Sébastien C. Marenger
Élu à l'unanimité

AFÉA
Candidat-e-s
Amélie Faubert
Élue à l'unanimité

PIC
Candidat-e-s
Fernando Garcia Blanes
Réélu à l'unanimité

Stéphanie Brouillard
Élue à l'unanimité

Vincent Dostaler
Élu à l'unanimité

Frank Lévesque-Nicol (substitut)
Élu à l'unanimité

Que l'assemblée reçoive la candidature de Jean-Bernard Addor sous la réserve que la PIC l'entérine à sa prochaine rencontre.

Proposée par Léo Viger Bernard
Appuyée par Maxime Cardinal
Adoptée à l'unanimité
Jean-Bernard Addor (substitut)
Élu à l'unanimité

Groupe Écologiste externe
Annipier Maheu (RQGE)
Élue à l'unanimité

Représentant-e-s de l'exécutif
Candidat-e-s
Caroline Monast-Landriault
Noé Bünzli
Élu-e-s à l'unanimité

6.0. Budget

Considérant que le GRIP, dans ses règlements généraux, stipule qu'un comité ne peut obtenir lors de l'Assemblée générale de budget plus que le double de la part égale du budget à se répartir pour l'année;

Considérant que le comité « coordination » a réclamé plus que cette part ;

Considérant que le GRIP, dans ses règlements généraux, stipule qu'un surplus de budget alloué à un comité devra être voté en Assemblée Générale extraordinaire;

« Que le GRIP-UQAM octroie au comité « coordination » la somme qui constitue le surplus sur le double de la part égale. (30 210\$)»

Proposée par Noé Bünzli
Appuyée par Michael Brophy

Adoptée à l'unanimité

Plénière de 15 minutes sur les allocations de dépenses

Proposée par Jean-François Roy-Plourde
Appuyée par Jean-François Filiatrault

Adoptée à l'unanimité

Que le GRIP-UQAM transfère 4000\$ à l'AFESH

Proposée par Jean-François Roy-Plourde
Appuyée par Virginie Robert

Rejetée à majorité

Que l'assemblée générale recommande à la PIC l'achat d'un véhicule

Proposée par Jean-François Roy-Plourde
Appuyée par Jean-François Filiatrault

Amendement : de remplacer « recommande à la PIC l'achat d'un véhicule » par « recommande à la PIC d'évaluer les besoins en transport des différents comités, et de groupes externes ayant des affinités similaires, et la possibilité d'acheter ou de louer un véhicule ».

Proposé par Léo Viger Bernard
Appuyée par Hélène Proulx

Adoptée à l'unanimité

7.0. Modifications aux règlements

De traiter l'avis de motion

“Que l'on réduise, à l'Article 23 des Règlements Généraux, de 21 jours à 14 jours le délai de convocation des assemblées générales”.

Proposée par Michael Brophy
Appuyée par Léo Viger-Bernard
Adoptée à l'unanimité

Dépôt de trois avis de motion par Catherine Sylvestre :

1) Considérant que le quorum de la Plénière Inter-Comités (PIC) est de 100%;
Considérant que ce règlement avait été à priori adopté en pensant strictement aux répartitions de budget;

Considérant que la PIC se réunit plus d'une fois par an et qu'elle peine à atteindre quorum dans ses rencontres habituelles;

"Que le libellé de l'article 90 des Règlements généraux soit modifié afin que le quorum pour la tenue d'une réunion de la PIC soit de 80% au lieu de 100%, sauf pour la rencontre annuelle sur la répartition des budgets où le quorum demeurerait de 100 %"

2) Considérant que les comités du GRIP, en votant leur budget en début d'année, n'ont aucune latitude par rapport à la gestion de celui-ci;

Considérant que les comités du GRIP peuvent changer de plan d'action en s'adaptant aux différents événements qui surgissent en cours d'année;

Considérant qu'un fonds discrétionnaire allouant jusqu'à 500 \$ pour les nouvelles activités des comités et 2000 \$ pour les nouveaux comités existe présentement ;

« Que le GRIP permette aux comités qui le désirent de mettre leurs surplus budgétaires en commun dans le fonds discrétionnaire général géré par la coordination »

3) Considérant que le nombre croissant de comités augmente le travail demandé à la coordination ainsi que ses dépenses (frais d'administration, communications, etc.)
Considérant que selon nos règlements actuels, plus il y a de comités, moins la coordination peut avoir de budget sans passer par une assemblée générale spéciale :

« Que soit ajouté comme troisième point à l'article 93 des Règlements généraux « c) le budget provenant de la CANO octroyé à la coordination fait exception et peut être plus élevé que le montant défini comme étant maximal. »

8.0 Nouveaux Locaux

9.0 Politique de subventions

10.0 Union Paysanne

11.0 Varia

12.0 Fermeture

Noé Buzli propose à 19h05 la fermeture de l'assemblée (quorum insuffisant)
Marhalt Landry appuie
Adoptée à l'unanimité